



Saint-Gérand

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Mairie : 02 97 51 40 09 - mairie.st-gerand@laposte.net
Site internet : www.st-gerand.fr Facebook : Mairie de Saint-Gérand

AVRIL - MAI - JUIN 2017

INAUGURATION PLAQUE COMMEMORATIVE

Le vendredi 30 juin, l'impasse du Presbytère à l'angle de la mairie, a laissé place à la rue de Guerlogoden rendant



hommage à deux Gèranais, André Le Clainche et Louis Cadoret, capturés et assassinés par les Allemands à la suite des combats de Guerlogoden. La rue et la plaque commémorative ont été inaugurées, en présence de M. le sous-préfet Mikaël Doré, de Mme Soizic Perrault conseillère départementale, d'élus, d'anciens résistants mais aussi de Fernand Cadoret, fils de Louis Cadoret. Il avait 16 ans à l'époque de l'assassinat de son père. Le 27 juillet 1944, des Allemands font fausse route vers le maquis de Guerlogoden, entre Kergrist, Neuillac et Saint-



Gérand, pensant trouver un dépôt d'armes. Les combats font cinq victimes parmi les résistants, dont les deux Gèranais âgés au moment des faits de 22 et 46 ans. Le colonel Joseph Rouxel, président d'honneur de la section des membres de la légion d'honneur (SMLH) du comité de Pontivy, a présenté les deux Gèranais comme des « **martyrs de la résistance, qui croyaient au combat pour la liberté** ». Le sous-préfet leur a lui aussi rendu hommage : « **La France est respectée sur le plan international car des hommes comme Louis Cadoret et André Le Clainche ont donné leur vie pour la France.** » Les enfants de l'école des Neuf Ecluses et de celle de Saint-Joseph étaient présents à la cérémonie, munis d'un drapeau tricolore. Au préalable une intervention avait eu lieu dans les 2 écoles, par Jean Le Picard, Hervé Coquio, Jo Rouxel, Fernand Cadoret et Henri Panhéleux. Des représentants des associations d'anciens combattants et une vingtaine de porte-drapeaux étaient également présents à la cérémonie ainsi que des reconstituteurs de Locminé, venus en habits militaires d'époque et Mrs Juin et Le Fur avec leurs véhicules d'époque. La nouvelle rue sera pavoisée à l'occasion des commémorations de la bataille de Guerlogoden, le week-end des 29 et 30 juillet.

CABINE A LIVRES

L'opérateur téléphonique Orange nous avait fait part de sa volonté de démonter la cabine téléphonique qui était située près de la mairie. Aussitôt, les démarches ont été faites afin qu'il nous la rétrocède gracieusement. Les services techniques de la commune se sont chargés de l'aménagement intérieur de la cabine et de son installation sur l'espace de loisir de Kérorret.



Le fond d'amorçage a été fait grâce aux nombreux dons de livres faits à la médiathèque par les habitants. Nous avons envie de donner une seconde vie à ces livres, qui dormaient sur nos étagères. Notre ancienne cabine téléphonique est donc devenue une petite « bibliothèque de rue » en libre accès où l'on peut déposer ou retirer un ou plusieurs livres sans obligation de le rapporter. Inspirées du mouvement Book Crossing né aux États Unis en 2001, les boîtes à livres soutiennent le partage et la circulation des livres dans le monde et entre

les gens. L'objectif de l'opération est de proposer gratuitement aux lecteurs un choix diversifié, de permettre aux citoyens de partager un livre qui plaît, de laisser la liberté d'un accès à la lecture et donc à une forme de culture. Le choix du lieu d'implantation, l'aire de loisirs de Kérorret a aussi été fait dans le but de favoriser la convivialité, l'échange entre les habitants (en bordure de canal lieu de promenade très fréquenté, espace de jeux pour les enfants, aire de camping car...) Le but maintenant est que les Gèranais s'approprient et prennent en charge la cabine à livres. Chacun en est responsable : une charte de bon usage a été rédigée pour pallier à d'éventuelles dégradations et problèmes relatifs au contenu de livres qui pourrait être inapproprié. Elle est installée sur le devant de la cabine afin d'expliquer son règlement et son fonctionnement. (Magalie Gautier)



VIE MUNICIPALE

LES TRAVAUX



Taille de la haie au Faven



Mise en sécurité du chemin à Keroret



Sécurisation de l'abri bus
Route de Croixanvec



Installation d'un panneau explicatif
sur la chapelle St Dredeno



Table de pique à St Dredeno



Banc derrière la chapelle



Réparation tables au bord du halage



Création d'un chemin entre le parking de la
mairie et la rue de Guerlogoden



Nouvelles toilettes publiques situées derrière la mairie

INCIVILITE L'incivilité et le manque de respect de quelques uns donnent parfois une image bien triste de notre commune... Sans être exhaustif, voici un petit aperçu des ces incivilités qui empoisonnent notre cadre de vie :



- dépôts sauvages de déchets : ce terme désigne des actes prémédités consécutifs soit à une volonté d'éviter le coût d'évacuation des déchets ménagers, soit à une méconnaissance des filières et services d'évacuation,
- poubelles publiques : ces poubelles, présentes sur la voie publique, sont destinées à permettre aux usagers de se débarrasser de petits déchets (papiers de sandwich, cannettes,...), pas à collecter vos déchets ménagers. Les déchets issus de votre ménage sont de VOTRE responsabilité, pas de celle de vos voisins qui doivent supporter le spectacle de poubelles publiques qui débordent, ni de celle des personnes qui travaillent pour la propreté de la commune.
- Conteneurs à verres : comme leur nom l'indique, ces conteneurs sont destinés uniquement à la collecte des verres.
- Au point de collecte principal « rue des écoles », certains ont tendance à se croire dans une déchetterie ! C'est d'ailleurs assez incompréhensible dans la mesure où, si on dispose d'un véhicule pour aller déposer matelas, télé,... sur ces sites, on a fort logiquement la possibilité d'aller à Gueltas ou Kerponer. Ce n'est pas plus compliqué et cela évitera aux riverains d'avoir à supporter ce triste spectacle,
- déjections canines: même si elles sont réputées "porte bonheur" quand on y met le pied, personne n'apprécie ce type de cadeau!
Bien sûr, Médor a le droit de se soulager mais son maître a aussi le devoir de ramasser!



Bac jaune à Kergroix...

Décret n° 2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets
« Art. R. 632-1.-Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, aux emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par cette autorité, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures. » (amende de 1 500 €)



NUISANCES SONORES Extrait de l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Morbihan Article 18 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent. **A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures

MEDIATHEQUE Nous réfléchissons actuellement à la façon de dynamiser la fréquentation de la médiathèque. En effet si la population scolaire y est bien présente, les autres tranches d'âges de la population géranaise y sont peu représentées. La médiathèque est actuellement ouverte les mardis de 16h30 à 18h00 et vendredis de 16h30 à 19h00. L'abonnement annuel est de 10 € par famille. Sur place outre les livres, des tablettes et ordinateurs portables peuvent être mis à votre disposition. A partir de septembre, les bénévoles de la médiathèque proposent de se rendre au domicile des personnes ne pouvant se déplacer afin de leur apporter les livres de leur choix. Pour bénéficier de ce service, il vous suffit simplement d'appeler à la mairie (02 97 51 40 09). Afin de nous aider à améliorer ce service, nous vous remercions de prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire que vous trouverez, sur le site internet (www.st-gerand.fr), en mairie ou dans les commerces et de le renvoyer soit par mail (magalie.gautier@st-gerand.fr) soit de le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie. (Magalie Gautier)

ART DANS LES CHAPELLES Emilie Guillaume et Emma Guillaud accueilleront les visiteurs à la chapelle St Dredeno. L'exposition est ouverte tous les après midi de 14h00 à 19h00 (sauf le mardi) jusqu'au 31 août ainsi que les 3 premiers week-ends de septembre.



SENATORIALES Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par près de 75.000 grands électeurs. Le conseil municipal a élu vendredi 30 juin les 3 délégués titulaires et les 3 suppléants en vue des élections qui se dérouleront le 24 septembre 2017.

Titulaires : LE BRIS Claude-Albert, GAUTIER Magalie, PANHELEUX Henri

Suppléants : DAVENET Edith, ROBERT Eric, FADEL Viviane

JOURNEE CITOYENNE Qu'est-ce que c'est ? C'est réaliser ensemble, le temps d'une journée ou d'une demi-journée, des petits chantiers (amélioration, embellissement...) dans des lieux symboliques utiles à tous.

Pour qui ? Tout habitant de St Gérard volontaire, quelles que soient ses compétences. Cette journée a pour but d'améliorer le cadre de vie de notre Commune en encourageant la participation de la population. Elle a aussi pour objectif de créer des liens entre les habitants en y intégrant notamment les nouveaux arrivants de notre Commune. La Municipalité vous propose courant octobre de participer à cette Journée Citoyenne, ou simplement une demi-journée, dans le cadre de l'amélioration de notre quotidien.

C'est cet élan d'entraide que nous désirons remettre au goût du jour en favorisant la rencontre des habitants et des générations, afin que les plus jeunes se familiarisent avec la notion de travail désintéressé et de civisme. Pour donner un caractère convivial à cette journée, un pot sera organisé en remerciement de votre participation citoyenne. Certains que cette innovation trouvera un écho favorable auprès de vous, nous mettrons tout en œuvre pour que cette journée de solidarité soit une réussite !

Merci à tous ceux qui se mobiliseront pour cette journée et qui mettront leurs diverses compétences au service de toute la communauté. Vous pouvez vous inscrire dès à présent à la mairie ou par mail magalie.gautier@st-gerand.fr

DECORATION DE FIN D'ANNEE Préparation des décorations de Noël : Appel aux bénévoles

Une réunion est prévue **MARDI 12 SEPTEMBRE 2017 à 18h30 – salle du conseil.**

Avis aux petites mains bénévoles ! Nous souhaitons lancer un nouveau projet de décors dans la commune. Toutes les bonnes volontés, les idées, les coups de mains sont les bienvenus afin de faire rêver les petits (et les grands) pour les fêtes de fin d'année

Magalie Gautier

ALSH L'accueil a lieu à St Gonnelly du 7 au 21 juillet et à Gueltas du 24 juillet au 4 août. Fiche d'inscription et programme sont disponibles en mairie ou sur le site de la commune www.st-gerand.fr

Contact : Le Jallé Pauline ALSH intercommunal 56920 Saint Gérard 06.73.50.81.74 ou alsh56920@laposte.net

INFORMATIONS « RENTREE 2017-2018 »

L'année scolaire 2016-2017 n'est pas encore finie qu'il faut déjà penser à la rentrée de 2017-2018.

L'école des 9 écluses passe l'année prochaine à la semaine des 4 jours. Les enfants des deux écoles de notre commune seront donc en congé le mercredi toute la journée. Afin de répondre au mieux aux besoins des parents, trouver un mode de garde, le groupe de pilotage intercommunal a pris la décision d'ouvrir le centre de loisir sans hébergement le mercredi toute la journée de 9h00 à 17h30. Une garderie payante est prévue comme pendant les périodes de vacances le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h30 à 18h30. L'organisation est la même que pendant les vacances, aucun transport n'est prévu le matin et le soir. Les parents se chargent de conduire et de reprendre leur(s) enfant(s) sur le lieu où se situe l'ALSH.

Martine Paulic Adjointe aux affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires

INSCRIPTIONS CANTINE ET GARDERIE Les documents distribués dans les écoles sont à retourner en mairie pour le 13 juillet. Vous pouvez également les retrouver sur le site de la commune www.st-gerand.fr



TRANSPORTS SOCOLAIRES 2017/2018 Pour les familles qui souhaitent régler en espèces ou fin août, des permanences ont lieu dans les communes :

Noyal-Pontivy, le **samedi 26 août 2017**, de 9h à 12h Réguiny, le **vendredi 1^{er} septembre 2017**, de 10h à 12h

Rohan, le **vendredi 1^{er} septembre 2017**, de 14h à 17h Ou au siège de Pontivy Communauté : le **mercredi 30 août 2017**, de 8h à 12h et de 14h à 19h, le **samedi 2 septembre 2017**, de 9h à 12h

Pour

contacter le service Transports : transports.scolaires@pontivy-communaute.bzh



TRAVAUX DANS LES DECHETERIES DU 6 JUIN AU 29 JUILLET 2017 : Des travaux d'amélioration de la sécurité et de la signalisation vont avoir lieu dans les déchetteries du territoire

(hors Kerponner), du 6 juin au 29 juillet. Ils induisent la fermeture des déchetteries concernées par ces travaux. Toutefois, un service de proximité est maintenu, voici le planning :

- Fermeture de la déchetterie de Cléguérec du 3 au 5 juillet 2017. Les usagers sont invités à se rendre à la déchetterie de Kerponner durant cette période.
- Fermeture de la déchetterie de Noyal-Pontivy du 12 au 19 juillet 2017. Les usagers sont invités à se rendre à la déchetterie de Kerponner durant cette période.
- Fermeture de la déchetterie de Gueltas le 27 juillet 2017. Les usagers sont invités à se rendre à la déchetterie de Kerponner durant cette période. Accès à la déchetterie de Kerponner : parc d'activités de Kerponner 56920 Noyal-Pontivy. Coordonnées GPS (Google Map) : 48.085847, -2.940385



L'ESPACE INFO-ENERGIE est un service gratuit, neutre et indépendant qui apporte un conseil gratuit et personnalisé aux particuliers, sur toute question liée aux **économies d'énergie** et aux énergies renouvelables dans l'habitat. Porté par le Pays de Pontivy, il est financé par l'ADEME, la Région Bretagne et les collectivités du Pays de Pontivy. Le conseiller **INFO-ENERGIE** est ainsi à votre disposition, sur le territoire, pour étudier avec vous vos projets de **construction** ou de **renovation**. Il peut vous accompagner dans le changement de votre mode de **chauffage** ou l'installation d'un système de production d'énergie renouvelable, ou bien, plus simplement, afin d'analyser vos **consommations énergétiques** et voir avec vous par quels gestes et actions du quotidien vous pouvez diminuer vos factures. Il vous est par ailleurs possible d'emprunter des appareils pour effectuer, à domicile, des mesures de consommations de vos appareils électriques. Le conseiller est également un spécialiste des **aides financières** (Eco PTZ, Crédit d'impôt, CEE...) qui vous permettent de diminuer le coût de vos investissements en matière d'économie d'énergie. Le conseiller **INFO-ENERGIE** vous reçoit sur tout le territoire du pays de Pontivy. Contactez le conseiller info énergie par téléphone au **02 97 27 95 39** ou par mail à infoenergie@pays-pontivy.fr Service GRATUIT, NEUTRE et INDEPENDANT financé par l'ADEME et la Région Bretagne. 1 rue Henri Dunant - 56 300 Pontivy



La démarche d'élaboration du PLUi de Pontivy Communauté, initiée en août 2016 sur la

volonté des 25 communes membres, se poursuit. Où en est-on ? Après une première phase de diagnostic, les élus ont participé à une série d'ateliers sur des thèmes tels que l'économie, l'habitat ou encore l'environnement, permettant de faire émerger une vision du territoire de demain. Le PLUi entre

désormais dans une phase réglementaire qui servira à traduire en termes juridiques ces grandes orientations. A l'horizon 2019, ce document sera soumis à l'approbation des communes et du conseil communautaire, puis à enquête publique. **L'avenir des terrains constructibles** Pour éviter une consommation trop importante des terres agricoles ou naturelles, 30% de la production de nouveaux logements devra provenir : • de la rénovation d'habitats anciens, • de la reconquête des logements vacants, • de la densification dans les bourgs par le comblement des terrains en « dents creuses » ou de la division de terrains pour y accueillir plusieurs logements. Les 70% de logements à produire restants seront réalisés en extension des bourgs, sur une surface totale limitée par le SCOT (*Schéma de cohérence territoriale*, réalisé sous l'égide du Pays de Pontivy) à 106 hectares. Pour s'y conformer, une étude du zonage est prévue courant 2017-2018. Il appartiendra aux propriétaires fonciers de s'informer quant au classement proposé pour leur parcelle, lors des différentes phases de la concertation publique (des réunions publiques auront notamment lieu au printemps 2018) puis lors de l'enquête publique de 2019. Si le classement proposé ne correspond pas à leur demande, les propriétaires auront la possibilité de déposer une requête auprès du commissaire enquêteur qui l'étudiera en

cohérence avec les orientations générales du PLUi. **Changement de destination des bâtiments** Propriétaires d'un bâtiment en campagne qui n'est pas à usage d'habitation mais qui pourrait le devenir : manifestez-vous auprès de votre mairie. Ces bâtiments doivent être repérés en tant que bâti susceptible de changer de destination. Si tel n'est pas le cas, aucun permis de construire ne pourra être délivré pour une rénovation future. **Pour vous informer sur le PLUi, rendez-vous sur www.pontivy-communauté.bzh rubrique Info'PLUi. Pour toute proposition ou demande particulière, vous pouvez utiliser les registres disponibles dans votre mairie et au siège de Pontivy Communauté, écrire un email à plui@pontivy-communauté.bzh ou adresser un courrier à Madame la Présidente, 1 place Ernest Jan B.P.96 56303 Pontivy Cedex**

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 05 MAI 2017

Tarifs « cantine » et « garderie » à compter du 1^{er} septembre 2017 A la cantine, le prix du repas est fixé à 3 € pour un enfant de la Commune (2,10 € à partir du 3^{ème} enfant), 3,20 € pour un enfant hors Commune. Le tarif « adulte » est de 5,30 €. A la garderie, le tarif du goûter est maintenu : 0,70 € pour les enfants de la Commune (0,80 € pour les enfants hors commune). La ½ heure de garderie passe à 0,75 € pour les enfants de la Commune, 0,85 € pour les autres. **SALLE DE SPORT** Compte tenu de l'estimation des travaux, le marché sera un marché à procédure adaptée. Celui-ci comprend 2 tranches, tranche ferme : salle multisports avec annexes et abords, tranche conditionnelle : salle de 235 m². Le dossier de consultation est en phase d'élaboration. L'appel d'offres sera lancé fin juin. **Marché de travaux de voirie 2017** Le marché est attribué à l'entreprise COLAS, agence de Loudéac, pour la somme de 74 816,80 € HT. Sont prévus au marché : la préparation et la mise en œuvre des enrobés pour la voie d'accès au village de Lescuh, la route de Ménéhy, la Route de Kerviolette et un programme de curage et de point à temps. **Classement de la voirie communale** Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans recommandation ni réserve pour le classement proposé des voies communales, des chemins ruraux, des places publiques et stationnement. Le Conseil Municipal arrête donc le linéaire de voies communales à 27 286 ml, celui des chemins ruraux à 36 886 ml, les places publiques et stationnement à 1 115 m². L'enquête prévoyait également la proposition de déclassement d'un certain nombre de chemins ruraux ou portions de chemins ruraux. Un avis favorable a été émis pour l'ensemble des propositions à l'exception d'un projet mis en attente. Les personnes susceptibles de faire l'acquisition des portions de chemins soumises à enquête peuvent maintenant se manifester, le déclassement des voies concernées n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des voies.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 30 JUIN 2017 (Absente excusée Y. Bomin)

Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales (24 septembre 2017) Sont élus délégués : Claude Albert LE BRIS, Magalie GAUTIER, Henri PANHELEUX Sont élus suppléants : Edith DAVENET, Eric ROBERT, Viviane FADEL **Projet de classement sonore des voies** La loi n° 92-1444 du 31/12/1992 relative à la lutte contre le bruit stipule que le Préfet recense et classe les infrastructures de transport en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Ce classement a pour objet d'informer les personnes physiques ou morales qui construisent à proximité des voies existantes sur les mesures à prendre et à respecter en matière de lutte contre le bruit. Les voies sont classées en 5 catégories auxquelles sont associés des secteurs affectés par le bruit situés de part et d'autre de la voie. Le projet de classement pour la Commune est le suivant : RD 768 (voie express) classée en catégorie 2 (largeur de 250 m), RD 768 bis classée en catégorie 3 (largeur de 100 m). **Installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation sur le toit de l'espace St-Exupéry** Ce projet expérimental est porté par Morbihan énergies qui en assure l'investissement. La participation financière annuelle de la Commune liée à l'amortissement du projet n'excédera pas les gains obtenus sur les factures d'électricité et sur la revente éventuelle de surplus. **Organisation du temps scolaire à l'Ecole Publique des 9 écluses** Retour de la semaine à 4 jours dès la rentrée scolaire de septembre 2017. Ouverture du centre de loisirs le mercredi à la journée (sans transport). **Salle multisports** : demande de financement 4 banques ont été consultées pour une enveloppe d'1 million d'euros, sur 20 ans, accompagnée d'un prêt relais TVA d'un montant de 400 000 €. **Demande d'effacement des réseaux en campagne** Le Conseil Municipal décide de ne pas participer à l'enfouissement des réseaux (électriques et téléphoniques) situés en campagne. Il s'agit d'investissement lourd que la Commune ne peut se permettre d'engager compte tenu des nouvelles contraintes budgétaires. De tels travaux ne pourraient être envisagés que lorsqu'il y a danger avéré pour les riverains. **Personnel communal** Deux agents remplissent les conditions requises pour bénéficier d'un avancement de grade. Le comité technique et la commission administrative paritaire ont émis un avis favorable. Le tableau des effectifs est modifié pour en tenir compte.

ANIMATIONS

RENDEZ VOUS LE DIMANCHE 6 AOÛT SUR L'AIRE DU COUEDIC (ROUTE DU CANAL) à SAINT-GERAND Vous amenez votre pique nique et votre bonne humeur, des tables seront installées et l'apéritif est offert par la commune à partir de 12 heures.



Pontivy Communauté organise comme chaque année ses animations été, du 7 juillet au 30 août 2017. Tout le monde peut y participer gratuitement ; les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte. Nouveau : l'inscription (obligatoire) s'effectue en ligne via [Google drive](https://www.google.com/drive) ou [l'agenda de l'office de tourisme www.tourisme-pontivycommunaute.com](http://l'agenda.de.l'office.de.tourisme.www.tourisme-pontivycommunaute.com) ou au 02 97 25 04 10. Attention, le nombre de place par animation est limité. Les inscriptions débutent le 9 juin 2017 **Mercredi 16 août à Saint-Gérard de 14h à 16h30 « Animation nature surprise »** Après-midi pour découvrir la nature autrement Animation pour toute la famille, 20 places disponibles.

Saint-Gérard, chapelle Saint-Drédeno
 -> De 11h à 12h, découverte de la chapelle Saint-Drédeno et de l'œuvre de Florence Chevallier, artiste photographe, en présence du chargé des publics de l'art dans les chapelles, animations diverses.
 - Echelle de 9 écluses, randonnées, etc.
 En partenariat avec l'art dans les chapelles.



Samedi 19 août et dimanche 20 août : mois's batt cross, tractoforce, jeux campagnards, marché des producteurs, tracteurs tondeuses, animations enfants,... Hartigan's et le groupe rock, RED CARDELL !! Baptême en hélicoptère ! Mini ferme d'animaux d'espèces plutôt originales, maquillage, jeux gonflables, tour de tracteur à pédales, Restauration sur place le midi et rafraîchissement toute la journée. Bénéficiez d'un tarif préférentiel en prévente à 40€ avec l'entrée sur le site comprise (contre 45€ sans entrée le jour même) Vous pouvez dès à présent réserver vos places pour RED CARDELL et le baptême en hélicoptère sur la page Facebook des Jeunes Agriculteurs du Morbihan, par mail à cdja56@wanadoo.fr ou par téléphone au 02 97 63 80 41. Les baptêmes d'hélicoptère sont également en ventes à la Mairie de Neulliac et à l'office du tourisme de Pontivy.



Période de faible pluviosité depuis le début de l'année dans le Morbihan
MESURES DE RESTRICTION À RESPECTER DANS LE MORBIHAN

<p>Interdiction de laver les véhicules particuliers Ne pas laver les voitures hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou de recyclage</p>	<p>Interdiction d'arroser les pelouses et massifs entre 8h et 20h</p>	<p>Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées... sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs, sauf lors de la première mise en service pour réception de travaux</p>
<p>Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les golfs... entre 8h et 20h</p>	<p>Interdiction de nettoyer les façades et toitures, sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression</p>	<p>Interdiction de lavage et rinçage des navires de plaisance sauf pour le carénage dans les zones appropriées</p>
<p>Interdiction de l'irrigation agricole entre 11h et 18h sauf dérogations consultez l'arrêté sur www.morbihan.gouv.fr</p>	<p>Fermeture des fontaines publiques qui ne disposent pas d'un circuit fermé pour l'eau</p>	

Retrouvez l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'Etat du Morbihan www.morbihan.gouv.fr



DATES A RETENIR

- 6 août** : A Dimanche au canal. (Pique Nique) par la municipalité
- 16 août** : Animation surprise nature Pontivy Communauté
- 2 septembre** : repas des AFN à Kerponner
- 9 septembre** : Fête Bavaroise Org. par l'AGL
- 23 septembre** : Marche des virades par les Botou Koat

ETAT CIVIL

Bienvenue à : Ewen LAILLET né le 13 mai 2017, fils de Julien et Natanaëlle SERANDOUR, 1, rue du Halage
 Elsa PRUNET née le 17 juin 2017, fille de Stéphane et Elodie LE CORVEC, 27, rue de la Croix Macé

Félicitations à : Erwan MILOUX et Stéphanie BOGARD, domiciliés à Rennes, mariés le 8 avril 2017
 Jean Pierre MAHÉO et Lise MARTIN-BOUYER, 14, Keroret, mariés le 17 juin 2017

Toutes nos condoléances aux familles de :
 Denis LE COROLLER, 2, rue des Agapanthes, Lahergloan décédé le 27 avril 2017
 Mauricette HERVO, 30, place de l'Eglise, décédée le 28 avril 2017
 Odile LE PIOUFF, épouse NICOLAS, Keresse, décédée le 18 mai 2017
 Jean LORILLEC, 13, rue du Bel Air, décédé le 07 juin 2017
 Jean PEDRO, Kerese, décédé le 27 juin 2017

VIE ECONOMIQUE



Sanders Bretagne a ouvert ses portes pendant trois jours aux écoles, clients, familles des salariés ainsi qu'au grand public. Avec plus de 230 salariés, le site de Saint-Gérand est le siège administratif du groupe mais aussi la plus grande usine de production de Bretagne. Durant ce week-end du 9, 10 & 11 juin, les visiteurs ont pu découvrir les activités de l'entreprise depuis l'arrivée des céréales jusqu'à la conception de l'aliment.



LES CONGES D'ETE PC FUTE : du 28 août au 10 septembre

RESPEC'TIF COIFFURE : du 29 juillet au 21 août

BOULANGERIE JOSSO : du 27 juillet au 20 août

VIE SCOLAIRE

École des 9 écluses

Un dernier trimestre riche en projets !

L'ensemble de l'école a participé aux randonnées organisées par les Botoù Koat Merci à eux ! Tous les enfants de l'école ont rendu visite à Jacques Gauvry, le peintre qui a décoré l'école. La classe de maternelle s'est rendue toute une journée à l'asinerie « Ker Anes Duic » à Noyal-Pontivy. Nourrissage des animaux de la ferme, ateliers pratiques autour de l'âne et activités sensorielles avec les animaux. Pour le plus grand plaisir des enfants, des balades à dos d'âne ont été proposées au public lors de notre kermesse le dimanche 2 juillet. Les élèves du CP au CM2 se sont rendus une semaine sur l'île de Batz du 29 mai au 2 juin. Découverte du milieu insulaire, balade en zodiaque, observation des oiseaux et des phoques, jeux sur la plage, vie en collectivité, boum de fin de séjour... Les enfants sont rentrés ravis de leur voyage pédagogique avec de très bons souvenirs ! De nombreux parents sont venus découvrir les exposés et le diaporama photo du voyage à l'occasion des portes ouvertes le vendredi 16 juin. Les élèves de cycle 2 et 3 ont participé à la cérémonie d'inauguration de la rue de Guerlogoden. Dans ce cadre, le fils d'un résistant fusillé accompagné d'anciens combattants est intervenu à l'école pour raconter l'Histoire et cette histoire ! Ce fut beaucoup d'émotions ! Le cycle de natation s'est terminé le 15 juin. Tout au long de l'année, les CM ont travaillé avec les 6^{ème} du collège Romain Rolland sur le thème de la « ville du futur habitable » ; ils ont produit des textes de science-fiction en littérature, des dessins, des collages et des maquettes en arts visuels afin de créer leur ville du futur. Tous ensemble, ils ont participé à un concours fictif d'architecture où ils devaient vendre leur transformation de Pontivy en « Smart City ». Pour terminer, toutes les classes ont été équipées d'un Tableau Numérique Interactif. *L'équipe enseignante*



École Saint-Joseph

La traditionnelle rando semi-nocturne du samedi 29 avril a rassemblé plus de 300 personnes. Une vente de gâteaux et pizzas a également permis de financer une partie des sorties. Une collecte de 13 tonnes de papiers a eu lieu le 18 juin. Le local est ouvert tous les 1^{er} vendredis de chaque mois sauf durant les vacances d'été. L'argent récolté sert à la proposition d'activités pour les enfants ainsi qu'au fonctionnement de l'école. *OGEC et APEL*

Lors de ce dernier trimestre, les activités ont été nombreuses et variées pour les élèves de Saint Joseph. En lien avec le programme, les élèves ont été initiés à différents sports selon les cycles, comme la danse, le yoga, l'escrime, la voile, l'escalade et le poney. Pour finaliser le travail de l'année sur les animaux, les maternelles et CP, ont été en visite au Parc de Branféré, (avec la visite du zoo et des animations toute la journée). Pour les plus grands, ce fut la traversée pour l'île de Jersey, une journée dépaysante, (anglais, paiement en livres, conduite à gauche). En juin, c'est le Mont-St Michel qu'ils ont découverts à travers un jeu de piste et les sables mouvants par une promenade. Au cours des portes ouvertes, les uns et les autres ont présenté leur talent en montant sur les planches pour saynètes et poésies. Les plus grands ont interprété un chant d'Alain Souchon appris avec leur professeur de chant du conservatoire. Pour clore l'année, les écoles du réseau se sont retrouvées à Noyal pour une matinée sportive et un après-midi spectacle de marionnettes, ou cinéma pour les plus grands.

L'équipe enseignante



BOTOX Dimanche 11 juin, l'association Botox le clown a organisé une porte ouverte au Logis du p'tit clown à St Gérard. L'occasion pour les habitants de venir rencontrer le clown et ses camarades. Créée en 2014, l'association, qui vient d'acquiescer un petit chapiteau, a fait découvrir ses différentes activités aux visiteurs. Renseignements et infos: <http://botox-le-clown.e-monsite.com> et sur la page facebook de l'association. (Stéphane Jouanno, Président)



LES BOTOU KOAT L'association continue ses randos tous les jeudis après-midi. Des sorties régulières ont eu lieu avec l'école des neuf écluses avec pour thème par exemple « les sens ». Le 15 juin une belle sortie à La vallée des Saints et dans le chaos de la forêt de Huelgoat sous des cieux cléments a été très appréciée par nos adhérents. Nous venons d'obtenir notre label rando santé et deux adhérents ont suivi une formation. Pour la rentrée de 2017/2018 nous souhaitons que de nombreux Gérardnais(es) nous rejoignent. Pour plus d'infos : 0297514577 ou boutoukoat56920@orange.fr (Jean-François Le Méner, Président)



GYMNASTIQUE SENSORIELLE Les cours se déroulent chaque jeudi de 10h30 à 12h, à l'étage de la Mairie. La gymnastique sensorielle est une pratique douce de mouvements lents pour prendre conscience de son corps, de ses tensions et des effets bénéfiques de ses mouvements. Elle se pratique en position assise, debout ou allongée. Elle comprend souvent un temps de méditation assise et un temps de paroles pour exprimer comment on se sent, le tout dans une ambiance bienveillante et chaleureuse. La reprise des cours se fera le jeudi 21 septembre.



PARDON DE ST DREDENO Le pardon de Saint Drédeno a eu lieu le samedi 13 mai. Celui-ci a été célébré par Jean -Claude Dréano, prêtre de notre paroisse. A noter que la chapelle accueille cet été l'Art dans les chapelles.

FC3G Le Fc3g souffle sa première bougie!! L'assemblée générale du club s'est déroulée le 17 juin à Gueltas. La fusion a été,



sur le plan humain, une totale réussite. Sur le plan sportif, l'adaptation à ce niveau de compétition a été très compliquée et se solde par la descente de l'équipe première en D2. L'objectif de la saison prochaine sera de stabiliser le groupe et de lui redonner un deuxième souffle, pour cela nous avons recruté un nouvel entraîneur, Christophe CAIL (FC Poulancré D1). Une équipe U15 sera engagée la saison prochaine alors que celle des U19 disparaît. L'école de foot se porte bien, ainsi que les solides du foot loisirs toujours plus nombreux !! Le nouveau bureau a été constitué comme suit : -président: Arnaud Yon , -vices présidents: Arnaud Corbier, Pascal Guimard et Frédéric Collin -secrétaire : Stéphane Monnerie et adjoint Mickaël Calmé -trésorier : Fabrice Ropert et adjoint Jeremy Launay Gildas Jouet (responsable école de foot), Jonathan le Marrec (référént arbitres), Laurent Audic (intendance et responsable équipe C), Jean Jacques Busson (intendance), Vincent Pariset (responsable équipe B) et Antoine Bernard complètent l'équipe qui m'a énormément épaulé cette saison. Une association fonctionne encore mieux grâce aux bénévoles, je recrute dans ce domaine aussi!

Arnaud Yon Président Fc3g

DEFI CANAL Initier à la navigation fluvio-maritime à Saint-Gérard. 2 événements ont marqué le lancement de notre nouvelle association Défi Canal : - le 1er a consisté dans la mise en œuvre d'un programme pédagogique ouvert à tous sur 4 jours entre le 25 et le 28 mai derniers : Une première séance théorique sur les codes mer et rivières, les documents officiels, et cartes des tracés , formation basée sur le principe questions - réponses avec l'animateur. Une seconde partie pratique à Bord de Kersignal II entre Saint-Gérard et Saint-Gonnery a permis de mettre en application les techniques de manœuvres . Le 2ème temps fort a consisté en l'organisation d'une nouvelle manifestation : Nous proposons une croisière en équipage vers et sur l'Oust, qui durera 5 ou 6 jours, soit fin Août ou début Septembre ; Les candidatures sont dès à présent ouvertes. Vincent lefèvre, pour l'association Défi canal 0297514661



SGRMC Une quinzaine de concurrents a participé, samedi, à la compétition amicale organisée par l'association Saint-Gérard Modélisme Radiocommandé. Le circuit situé derrière le stade de foot sur un terrain de 1.500 m², offre de belles courbes et 220 mètres de développé. De quoi impressionner les Gérardnais venus assister aux courses. « Les véhicules possèdent une motorisation allant de 23 à 67 cm³, pour les copies de Trophy truck », explique Alexandre Vernoux, le président. Adhésion annuelle à l'USG MRC : 30 €. Tél. 06.15.40.91.98 ou alexandre.vernoux@sfr.fr

